REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

CNDH

COMMUNIQUE N°007-2026/CNDH-P.I.

Relatif aux allégations d'atteinte aux Droits Civils et Politiques.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) demeure préoccupée par des allégations de violations ou d'abus des droits civils et politiques. Elle a récemment enregistré des cas d'enlèvement et de disparition forcée, et des discours de haine, d'appel à la violence, de vindictes populaires sur notamment, les réseaux sociaux.

En effet, se fondant notamment sur la Constitution du 22 juillet 2023, le Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) du 16 décembre 1966, la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) du 27 juin 1981, la convention internationale pour la protection de toutes personnes contre les disparitions forcées du 20 décembre 2006, la CNDH :

- condamne tout acte d'enlèvement, de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires ;
- condamne tout acte d'appel à la violence, à la haine et à la vindicte populaire notamment, sur les réseaux sociaux ;
- rappelle à l'Etat sa responsabilité première de protéger les populations ;
- appelle les populations à s'abstenir de tenir ou diffuser tout discours de haine ; d'appel à la violence et des vindictes populaires.

Pour la CNDH, la protection des droits de l'Homme est une responsabilité partagée. Nul n'est à l'abri de la violation de ses droits.

Bamako, le 06 mai 2026

La Présidente par intérim

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME * BP 2178 Tél: 20 20 70 21 Bko * LA VICE PRESIDENTE * République du Mali Un Peuple Un But Une Foi

Me Aissata Founé TEMBELY
Chevalier de l'Ordre National

CONTACT : Tel : (00223) 20.29.70.21 — BP. E 2170 Bamako – Mali
E-mail : cdroitdelhomme@gmail.com ; site web : www.cndhmali.com Siège de la CNDH : Rue 359-1ère Rue après le palais des sports, Direction Hôtel Radisson Hamdallaye ACI 2000